

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le premier septembre à 20H30, le conseil municipal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 20 août 2014

**Présents** : MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, ALLOUIN, BRIANT, FRATOCCHI, STAINS, VIVET, MM., HOUDAS, NAVEREAU, FLEURY, GUYARD, GIOVANNELLI, ISSELE, RATTON,

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mme BESNARD a donné procuration à Madame COURVOISIER  
M. BRISSON a donné procuration à Mme LHERITIER  
M. BRUNEAU a donné procuration à M.NAVEREAU  
M. PERDEREAU a donné procuration à Mme GACOIN

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Madame Martine STAINS a été désignée comme secrétaire de séance.

**Approbation des comptes rendu des séances du 27 juin et du 04 août 2014** : Les comptes rendus ont été approuvés à l'unanimité.

**I – INFORMATIONS GENERALES**

- Présentation de l'habitat adapté par Monsieur Michel THYRARD du Conseil Général

Monsieur THYRARD présente l'habitat adapté qui peut être individuel ou collectif. Une chartre départementale pour la promotion de l'habitat adapté regroupé destiné aux personnes âgées ou handicapées traduit la volonté de tous de trouver des réponses aux attentes et aux besoins de ce public.

Cet habitat doit permettre de surmonter les déficiences afin de gagner en autonomie. C'est un important facteur d'intégration sociale.

Un projet de loi propose de mobiliser la société toute entière autour des enjeux liés à l'autonomie. Son organisation repose sur trois piliers indissociables, les trois A :

- o **Anticipation** pour repérer et combattre les premiers facteurs de risque de la perte d'autonomie
- o **Adaptation** de la société et des politiques publiques au vieillissement
- o **Accompagnement** des personnes en perte d'autonomie.

Le CAUE est un interlocuteur qui apportera tous les conseils techniques nécessaires au projet de construction ou d'aménagement d'habitats adaptés ou adaptables. Ils sont équipés en domotique et permettent la mise en place de la télémédecine. C'est une revitalisation, une redynamisation de centre bourg, mais également des conditions de vie sécurisantes et une promotion de la mixité sociale et intergénérationnelle.

Plusieurs partenaires peuvent aider au financement de ces habitats adaptés ou adaptables : l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), les bailleurs sociaux, le Conseil Général.

Madame le Maire remercie Monsieur Michel THYRARD de cette présentation.

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Urbanisme depuis le dernier conseil municipal :
  - o 7 droits de préemption urbain non requis
  - o 2 permis de construire
  - o 4 déclarations préalables

- Etat civil depuis le dernier le dernier conseil municipal :
  - o 2 naissances
  - o 3 mariages
- Rapport d'activité d'Agglopolys :  
La Communauté d'Agglomération de Blois « Agglopolys » a rendu son rapport d'activité 2013. Madame Le Maire fait un point sur les 5 chapitres de ce rapport. Il est en ligne sur le site de la Communauté d'Agglomération de Blois « Agglopolys ».

Madame le Maire donne la parole aux personnes qui ont menées des réunions en commission :

- Scolaire : Madame Martine COURVOISIER
  - o Ouverture d'une sixième classe qui a été installée dans l'ancienne bibliothèque avec des nouvelles tables et chaises qui sont arrivées à temps pour la rentrée scolaire.
  - o L'organisation des TAP s'est bien passée malgré la difficulté à recruter des animateurs. Cinq ateliers sont maintenus en maternelle et neuf ateliers en primaire dont deux ont été créés.

- Culture – Tourisme : Madame Martine COURVOISIER

Madame Martine COURVOISIER annonce l'organisation d'un concert en 2015 avec FESTILLESIME 41 qui est une programmation de spectacles au Conseil Général. Ce dernier aide à hauteur maximale de 70 % au financement du spectacle choisi parmi son répertoire. Sur le solde, les encaissements des recettes restent au bénéfice de la collectivité organisatrice qui doit organiser une billetterie.

Un dossier de candidature va être déposé avant le 15 septembre 2014 auprès du Conseil Général pour le spectacle « The swingin' Family », spectacle prévu le 20 mars 2015 à la salle des fêtes de Chouzy-sur-Cisse.

- Urbanisme : Madame Martine COURVOISIER

La commission s'est réunie deux fois, en mai et juillet 2014. Sa réflexion porte sur l'aménagement du centre bourg avec des logements adaptés, un pôle santé et la réhabilitation du bâtiment de l'épicerie, commerce de proximité. Le CAUE s'est déplacé afin d'étudier ce projet d'aménagement de centre bourg et déposera une ébauche de projet courant septembre 2014 afin de fournir une base de travail pour la commission.

- Communication : Monsieur Benoit HOUDAS

Monsieur Benoit HOUDAS annonce trois dates à retenir :

- 10 septembre 2014 pour une réflexion sur le flash info
- 17 septembre 2014 pour l'élaboration du bulletin municipal
- 24 septembre 2014 pour l'organisation de la fête de Noël

- Commission plénière : Monsieur Jean-Paul BRISSON

En l'absence de ce dernier, Madame Le Maire annonce une commission plénière sur la sécurité et l'économie d'énergie le 04 octobre 2014 à 9 H00.

- Travaux : Monsieur Franck NAVEREAU

Liste des travaux réalisés

- Plafond du réfectoire maternel effectué et efficace
- Enrobé de la cour des écoles réalisé
- Décapage et peinture de la grille de la Mairie
- Nettoyage du hall de l'école maternelle
- 

Liste des travaux à effectuer à court terme

- Rénovation de la fontaine
- Application de la zone bleue

- Agrandissement du terrain de boules au stade
- Peinture de la cage d'escalier de l'immeuble du moulin

- Information ERDF Compteur communiquant :

Madame Le Maire informe qu'elle a rencontré des responsables de GRDF qui l'ont informée sur le futur compteur communicant de GRDF. Ce nouveau compteur communicant déployé par GRDF permettra de répondre à deux objectifs majeurs pour les administrés et la commune :

- L'amélioration de la qualité de la facturation grâce à une facturation systématique sur index réel et à la suppression des estimations de consommation (le client n'aura plus que des factures sur consommation réelle)
- Le développement de la maîtrise de la demande d'énergie grâce à disposition de données de consommation permettant une analyse et un suivi.

Une convention doit être signée entre la collectivité et GRDF afin de formaliser une liste de points hauts des bâtiments communaux pouvant héberger des antennes reliées à un concentrateur sur la commune. GRDF indemniser la collectivité par une redevance annuelle de 50 € par site équipé. La liste proposée est la suivante : Mairie, Gymnase, bâtiment communal rue de l'abreuvoir.

Il faut maintenant attendre la proposition de convention par GRDF.

- Liste des commissaires retenus pour la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :  
Les commissaires retenus par le Directeur Département des Finances Publiques de Loir-et-Cher sont les suivants :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Madame Stéphane MIGIGNIAC	Monsieur Jean-Claude CHENNEVEAU
Monsieur Pierre HORBOWA	Madame Irène LUZERNE - DUBRULE
Monsieur Jean-François PIEDOIS	Monsieur André MORIN
Monsieur Martin BOYER	Madame Aurélie BOISSIER
Madame Claudine LECANTE (bois)	Monsieur Gilles GODIN (bois)
Madame Chantal WORNİ (hors commune)	Monsieur Roger RAFFLEGEAU (hors commune)

## **II – AFFAIRES GENERALES**

### **2.1. Règlement location salle des fêtes**

Madame Le Maire retire le dossier.

### **2.2. Comité de jumelage**

Madame Le Maire informe que le projet de jumelage est réactivé ; elle a reçu une invitation du Maire de CORDOVADO pour les 5,6, 7 septembre à l'occasion des fêtes de CORDOVADO et de TAGLIO, village voisin.

Elle propose une délégation de deux personnes, elle-même et Patricia GACOIN qui avait travaillé à ce jumelage. Benoit HOUDAS également artisan de ce jumelage n'est pas disponible pour ce déplacement.

Les frais de voyage seront à la charge personnelle des élus concernés. Ils seront accompagnés par deux personnes du Comité de Jumelage : son président Régis BROCHARD et Laetitia JUMEL la secrétaire.

Ce déplacement sera l'occasion d'une prise de contact en vue d'élaborer ultérieurement le serment de jumelage. Une visite de la délégation italienne sera proposée au printemps 2015.

Pour conforter ce projet de jumelage, il convient également de signer une convention avec le Comité de Jumelage, définissant le rôle du Comité et celui de la municipalité.

Madame le Maire propose donc de délibérer sur :

- L'envoi d'une délégation de deux personnes à CORDOVADO, les frais de voyage étant à leur charge personnelle
- La signature d'une convention avec le Comité de Jumelage conformément au projet joint en annexe

- La désignation de Benoit HOUDAS et Patricia GACOIN comme représentants de la municipalité en qualité de membres associés au sein du Comité de Jumelage

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote favorablement sur tous les points.

### **2.3. Désignation membre Cœur Val de Loire**

Notre collectivité fait partie du Val de Loire reconnu par l'UNESCO comme patrimoine mondial pour ses patrimoines et ses paysages universels exceptionnels.

La Mission Val de Loire, syndicat mixte porté par les Régions Centre et Pays de la Loire a un rôle de coordination pour l'Etat, les collectivités territoriales et tous les acteurs du site inscrit.

Pour faire vivre ce label, un schéma de gouvernance a été validé par le Préfet de la Région Centre, coordinateur du site UNESCO. Il propose de constituer un réseau de correspondants locaux pour les 164 communes, 22 communautés de communes et 5 communautés d'agglomération concernées.

Les missions attendues d'un correspondant local sont les suivantes :

- Diffuser : Etre un ambassadeur, savoir expliquer et valoriser l'inscription
- Orienter : Etre un référent qui guide vers les bons interlocuteurs
- Repérer : Informer des initiatives et projets à valoriser

Madame Le Maire propose Madame Martine STAINS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote favorablement à cette nomination.

### **2.4. Convention Allée de Saint Lubin et du Rain de la Forêt**

Madame Le Maire rappelle qu'elle a adressé une lettre conjointe avec le Maire de Blois à la Directrice Régionale de l'ONF (Office National des Forêts) lui proposant le principe de deux conventions :

- L'une tripartite (Blois, Chouzy-sur-Cisse et ONF) pour l'allée forestière de Saint Lubin à la Vicomté jusqu'à la Justinière
- L'autre bipartite (Chouzy-sur-Cisse et ONF) du Rain de la Forêt au hameau de Villeneuve

Par courrier du 4 août 2014, Madame de Villebonne, Directrice Régionale de l'ONF confirme son accord avec ses propositions et propose de s'appuyer sur la convention signée avec le Conseil Général pour établir ces nouvelles conventions. Lors de la signature de cette dernière convention, elle a indiqué que ces conventions sont en cours d'élaboration.

### **2.5. Règlement TAP (Temps d'Activité Périscolaire)**

Madame Le Maire rappelle que les TAP (Temps d'Activité Périscolaire) sont encadrés soit par le personnel communal, soit par des animateurs extérieurs. Comme toutes activités, il est utile et nécessaire qu'un règlement existe afin de définir les règles. De ce fait Madame Le Maire propose d'adopter le règlement joint en annexe à la présente note de synthèse.

Après en avoir discuté, le conseil municipal adopte à la majorité (18 pour 1 contre), le règlement des TAP.

### **2.6. Désignation d'un représentant de la commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges intervient lorsqu'une commune transfère des compétences à un établissement public de coopération intercommunale, lors de la création de l'EPCI ou en cas de modification des compétences. La CLETC rend ses conclusions sur le montant des charges et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient déjà perçues pour les financer. Par

délibération du 10 juillet, le Conseil Communautaire a invité chaque commune à désigner son représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de la désigner comme représentant de la Commune au sein de la CLETC et de désigner en tant que de besoin, Patricia GACOIN adjointe chargée des finances comme suppléante et d'adopter la délibération suivante :

Le conseil municipal désigne Madame Catherine LHERITIER, Maire, pour siéger et représenter la commune au sein de la CLETC. Madame Patricia GACOIN, en tant que de besoin, est désignée comme suppléante.

### **III – AFFAIRES FINANCIERES**

#### **3.1. Subvention Syndicat Mixte du bassin de la Cisse et à l'AIMRA**

Le Syndicat mixte du bassin de la Cisse, et de ses affluents, installé à Herbault réunit désormais cinq syndicats (syndicat de la haute Cisse, SIRACMA et SIRACLA pour le Loir et Cher, ainsi que le syndicat Cisse 37 et de la Remberge pour l'Indre et Loire) qui jusque-là géraient la Cisse séparément. Le syndicat veille à l'exécution de quatre objectifs :

- Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines,
- Restaurer les milieux aquatiques,
- Maîtriser les risques liés à l'eau (inondations.)
- Animer et coordonner et conseiller les riverains du bassin.

Madame Le Maire propose de verser, comme chaque année, la somme de 100 € au syndicat mixte du bassin de la Cisse.

L'AIMRA (Association Intercommunale du Mémorial de la Résistance et des Alliés) réunit 24 communes qui s'unissent pour commémorer le 18 juin 1940 et honorer les combattants militaires ou résistants de la seconde guerre mondiale. Chaque année, l'Assemblée Générale fixe la participation des communes. La participation a été fixée pour l'année 2013/2014 à 60€. La prochaine assemblée générale fixera la contribution pour 2014/2015.

Madame Le Maire propose donc de verser 60 € pour l'année 2013/2014 à l'AIMRA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote favorablement au versement des deux subventions soit 100.00 € au Syndicat Mixte du bassin de la Cisse et 60.00 € à l'AIMRA.

#### **3.2. Adhésion CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement)**

Le CAUE est un organisme de droit privé qui assure des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. Il réalise des études préalables en matière d'aménagement urbain ou paysager.

Pour bénéficier des services du CAUE, il est nécessaire d'adhérer. Le coût de l'adhésion est de 0.15 € par habitant soit 290.25 € pour la commune de Chouzy-sur-Cisse.

Compte tenu des réflexions conduites au sein de la commission urbanisme, Madame Le Maire propose l'adhésion de la commune au CAUE ainsi que le versement de 290,25 € au titre de cette adhésion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote favorablement l'adhésion auprès du CAUE ainsi que le versement d'un montant de 290.25 € au titre de cette adhésion.

#### **3.3. Virement de crédit pour l'achat de mobilier de bureau et pour les TAP**

Les chaises et fauteuils du secrétariat sont usagés. Leur remplacement est à prévoir. Par ailleurs la constitution d'un atelier supplémentaire pour les TAP nécessite l'acquisition d'un matériel audiovisuel.

Madame Le Maire propose l'inscription d'une enveloppe de 3 000 € pour couvrir l'achat des biens correspondant aux besoins.

Les crédits budgétaires nécessaires à ces opérations seront prélevés sur le compte 2315 (installations, matériel et outillage technique).

Objet décision modificative	Chapitre et Article	Augmentation de crédits	Chapitre et Article	diminution de crédits
Achat matériel TAP	2183	1 000 €	2315	1 000 €
Achat mobilier de bureau	2184	2 000 €	2315	2 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité vote favorablement à l'inscription de 3 000 € au chapitre 21.

### **3.4. Cession d'un terrain grevé de servitude**

Le 02 mai dernier, Madame Le Maire, a reçu un courrier de Monsieur Philippe DASPET, géomètre pour le compte de Monsieur Didier BARRÉ riverain du lotissement « Les Hauts de Villeneuve ». Ce dernier souhaite acquérir une partie de la parcelle BH 291 d'une superficie de 82 m<sup>2</sup>. Sur cette parcelle, une servitude de passage existe au bénéfice de Monsieur BARRÉ.

Le service des domaines a estimé le prix de ce terrain à 1 800 € (environ 22 € le m<sup>2</sup>).

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la vente de ce terrain au prix estimé par les domaines, soit 1 800 € avec le maintien de la servitude au profit de la commune et de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires et à signer l'acte de vente.

Le conseil municipal demande l'endroit exact du terrain et souhaiterait avoir des plans.

Madame Le Maire propose de remettre ce sujet à l'ordre du jour au prochain conseil municipal. Les plans seront envoyés à chaque conseiller.

### **3.5. Inscription d'une équipe au Défi Inter-entreprises.**

Depuis 20 ans Agglopolys organise le Défi inter-entreprises qui réunit les entreprises et collectivités du territoire dans une ambiance ludique et sportive. Le challenge prend la forme d'un relais course à pied 3,5km, VTT 7km, Canoë (2 personnes) 600m. Une équipe se compose donc de quatre personnes. Cette manifestation se déroule dans le parc de Chambord le 19 septembre 2014. Une équipe de la mairie de Chouzy-sur-Cisse se déclare volontaire pour concourir ; il s'agit d'une équipe mixte réunissant des administratifs, des agents des écoles et des agents de l'équipe technique. Cette volonté traduit le dynamisme, l'esprit d'entreprise et l'attachement à Chouzy-sur-Cisse des personnels municipaux.

Le droit d'inscription est de 325€ pour une équipe incluant les repas des participants.

Madame Le Maire propose d'inscrire cette équipe au 20<sup>ème</sup> Défi inter-entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'inscrire et de payer les frais d'engagement de l'équipe au 20<sup>ème</sup> Défi inter-entreprises.

### **3.6. Fixation d'un tarif pour l'élagage de sécurité**

La municipalité est fréquemment interpellée pour faire procéder à des élagages le long des voies communales. Il est parfois difficile de déterminer qui doit agir, de la commune ou d'un propriétaire privé tant la végétation est enchevêtrée. Dans de telles circonstances, le parti est pris de réaliser les travaux et d'inviter le propriétaire à prendre en charge les 2/3 du coût. Pour ce faire, il nous appartient de fixer un tarif afin d'émettre un titre de recette au nom du propriétaire.

Madame Le Maire propose de fixer le tarif du mètre linéaire d'élagage à 6,40 €.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à la majorité (15 pour et 4 abstentions) décide de fixer le tarif du mètre linéaire d'élagage à 6.40 € net et de réserver l'intervention de la municipalité aux seules situations de sécurité et d'enchevêtrement des arbres.

**3.7. Dédommagement de l'agriculteur qui exploite le terrain qui sera acheté pour réaliser le bassin de régulation.**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 27 mai 2014, le conseil municipal a autorisé l'achat d'une parcelle cadastrée ZH n°1 pour la réalisation d'un bassin de régulation.

Pour disposer utilement de cette parcelle, il convient de verser à l'agriculteur qui l'exploite un dédommagement.

Les négociations conduites avec l'agriculteur ont abouti à un accord sur 825 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le versement de la somme de 825 € au titre de dédommagement de l'agriculteur suite à l'achat de la parcelle ZH n°1 pour la réalisation d'un bassin de régulation.

#### **IV – PERSONNEL COMMUNAL**

**4.1. Fermeture postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le 25 avril dernier suite au tableau d'avancement des emplois, le conseil municipal avait délibéré favorablement à l'ouverture de deux postes d'adjoint technique principal de première classe.

Compte tenu de l'ouverture de ces deux postes, il convient de fermer les deux postes d'adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

A l'unanimité le conseil municipal autorise la fermeture de ces deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

Le Maire  
Madame Catherine LHERITIER